

SYNDICAT DES APICULTEURS DU CANTON DE SIERENTZ ET ENVIRONS COMpte RENDU DE L'ASSEMBLEE PRINTANIERE DU 08 AVRIL 2016

Vendredi le 08 avril 2016, les apiculteurs membres du syndicat des apiculteurs du canton de Sierentz et environs, se sont retrouvés au rucher école de la Hochkirch, pour débattre des différents points inscrits à l'ordre du jour détaillé sur l'invitation, en date du 15 mars 2016. Une feuille de présence a été renseignée constatant la présence de 51 membres.

1) Ouverture et salutations du Président

Le président Mr Bernard Wolff ouvre la séance à 19h50, remercie les nombreux apiculteurs présents. Il rappelle l'importance des réunions du premier mardi de chaque mois pour la formation et l'échange entre apiculteurs. Il invite les apiculteurs à proposer des thèmes pour ces réunions.

Mr Wolf met à l'honneur Mr Jean Paul Aspéro. Il est rentré au syndicat en 1982 et a tenu le poste de trésorier pendant 11 ans, le président lui remet un cadeau. Le président et l'assemblée le remercient chaleureusement.

Le président rappelle que le conseil départemental subventionne la plantation de jachère fleurie à hauteur de 400 € par hectare semé, le formulaire est à retirer chez le président et il doit être déposé avant le 30 avril 2016.

De la semence fournie par les établissements Muller est aussi à disposition des apiculteurs du rucher école.

2) Pertes de colonies

Le secrétaire, Mr Patrick Litzler prend la parole pour rappeler qu'il est important de remplir le formulaire d'enquête sur les pertes hivernales, il peut soit être remis aux membres du comité qui l'enverront au technicien apicole Mr Ballis, soit complété directement sur internet à l'adresse www.itsap.asso.fr

3) Commande des produits de traitement

Le formulaire pour la commande des produits de traitement est à remettre à la trésorière, Mme Doris Burget avant le 24 avril 2016, la distribution aura lieu le mardi 7 juin à partir de 18H.

4) Repeuplement (nucléus, essaims, reines, transhumance, etc)

Le président lance un appel à candidature afin de fournir des nucléus aux apiculteurs débutants, le prix est fixé à 20 € par cadre de couvain et 20 € la reine.

Le président informe que la date limite d'utilisation optimale a changé et que maintenant on parle de DDM ; date de durabilité minimale, si cette date est supérieure à 18 mois, il convient d'indiquer uniquement l'année sans le mois.

Mr Bertrand Fawer informe l'assemblée qu'une demi-journée de travail aura lieu le samedi 4 juin sur le site de transhumance à Lautenbach Zell et invite les membres intéressés à s'inscrire chez lui.

5) Demi-journée de travail au rucher école

Mr Martin Kapps prend la parole pour rappeler que la demi-journée de travail au rucher école aura lieu le 9 avril 2016 de 8h15 à 12h00.

6) Divers (manifestation Agrogast)

Le rucher école sera présent à Agrogast, 720 € ont déjà été payés pour la réservation du stand.
Mr Thierry Fellman rappelle que le miel mis en vente doit être mis dans des pots en verre vendus par le rucher école et correctement étiquetés.

7) Présentation sur la gestion des ruches en fonction du calendrier lunaire

Mr Mehia Richard, apiculteur et moniteur à Mitzach et à Thann nous présente sa façon de gérer les ruches en fonction du calendrier lunaire. Il explique que suivant la position de la lune par rapport à la terre certaines périodes ne sont pas propices au travail au rucher ce sont les nœuds lunaires descendant, ascendant et au périgée.

En apiculture on définit 4 constellations :

- *Air : période où le développement du couvain est favorisé
- *Feu : période propice à la production de miel et au développement des reines
- *Terre : période propice à la construction des cadres
- *Eau : période qui fragilise la colonie, éviter toute intervention

Mr Mehia travaille sur un calendrier lunaire simplifié destiné aux apiculteurs.

8) Déclaration des ruches

Jean-Paul Aspéro nous précise que la déclaration de ruches pour l'année 2016 devra être effectuée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2016.

Par ailleurs, la commande des produits de traitement des ruches doit être accompagnée des numéros suivants :

Numéro DSV (le numéro commençant par 68) et le Numéro Numagrit

ou

Numéro DSV et Numéro Siret

La séance est levée à 21h15

Les Secrétaires